

calomnies, usurpations d'identité etc). Comme pour toute victime, mon cas relève de la justice. La voie pénale m'ayant été refusée par le procureur, reste la voie civile, dont la longueur, la complexité, le coût et l'issue incertaine font qu'elle dépasse mes possibilités physiques, morales et financières. Je place donc mes espoirs dans l'action initiée par la Sorbonne.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur et cher Collègue, l'assurance de ma considération très distinguée,

Nora Buhks



- Double à M. le Président G. Molinié ;
- P. J. : Copie de ma lettre au Président Molinié ;
  - Copie de ma lettre à Mme le Prof. Millet-Gérard.

TA-Paris 1505871 - reçu le 11 mai 2016 à 17:26

Je crois indispensable que nos deux UFR unissent leurs efforts en ce sens. Ce n'est qu'en faisant fermement bloc contre un manipulateur qui nous utilise les uns contre les autres que nous arriverons à le démasquer publiquement.

Je vous prie de croire, Madame et chère collègue, en l'expression de mes salutations distinguées.

Dominique Millet-Gérard  
Professeur de littérature française

Copie à M. le Président Molinié ; M. Pierre Brunel ; Madame L. Troubetzkoy ; M. Didier Alexandre.

6 à 17:26